

N/REF : 18/09/2025 17H39 C:000053 I:02543
V/REF : AC/C28376
V/Email reçu le Jeudi 18/09/2025 a 17H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EPUR
IMMEUBLE : EPURE - EPUR
RUE DU BOEL
.
35770 VERN SUR SEICHE

Rennes, le 23 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 19B BOEL - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 121042, PORTE N°A222, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT DU ROBINET MAL QUI FUIT ABONDAMMENT
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/09
RÉCUPÉRATION DES ACCES EN AGENCE
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE ROBINET MACHINE A LAVER DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN ROBINET MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/09/25 a 10H25 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL036-Répar.	Robinet MaL	1	46,00
				46,00
		TOTAL H.T.		46,00
		T.V.A. a 20,00%		9,20
		TOTAL T.T.C.En EURO		55,20

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.